

Proposition présentée par les députés:

*MM. Claude Marcet, Robert Iselin et André
Reymond*

Date de dépôt: 11 février 2003

Messagerie

Proposition de motion

pour le réexamen et la révision du budget 2003 et l'amélioration de la rentabilité de l'appareil étatique

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- que le budget voté par une majorité du Grand Conseil le 13 décembre 2002 tablait sur des prévisions dépassées et était entaché d'un optimisme injustifié en ce qui concerne les revenus de l'Etat;
- qu'une saine gestion des finances publiques aurait exigé plus de retenue dans les estimations avancées et plus de sévérité dans les dépenses;
- que, pour diverses raisons, la situation des finances cantonales a récemment obligé le Canton de Genève à réemprunter sur les marchés financiers, faisant ainsi remonter la dette publique – engagements vis-à-vis de la Banque Cantonale de Genève non compris – à près de 10 milliards de francs;
- que la Confédération helvétique et le Canton de Zurich notamment ont remis leur budget pour l'exercice 2003 sur le métier, vu la conjoncture ambiante;
- que la situation a un certain caractère d'urgence, et qu'il est probablement vain de vouloir arguer de la légère incertitude qui plane sur le résultat financier effectif à fin 2002 pour ne pas entreprendre immédiatement la révision du budget;

- que gouverner c'est prévoir et qu'il est préférable que le gouvernement s'attelle aujourd'hui à la révision du budget 2003 plutôt que d'attendre que se manifestent définitivement les conséquences négatives d'une conjoncture économique que tout un chacun peut interpréter;
- que la situation financière de la République devrait être le souci constant et premier du gouvernement et des élus du peuple, et qu'elle n'est, en ce moment, pas ce qu'elle devrait être;
- qu'il incombe notamment de manière urgente de trouver les moyens d'optimiser le fonctionnement de l'Etat afin de réaliser les économies qui devraient lui permettre de réduire la dette publique de manière marquée, le coût de celle-ci obérant les résultats financiers et empêchant, par sa présence, le lancement de programmes de grands travaux, ce qui permettrait d'atténuer les effets d'une conjoncture particulièrement maussade et de relancer l'activité économique,

invite le Conseil d'Etat

- à procéder à une révision en profondeur du budget 2003 ;
- à prendre d'urgence des mesures visant à la réorganisation des structures de l'Etat de manière, avec le temps, à augmenter sensiblement la rentabilité de l'appareil étatique.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les raisons qui militent en faveur d'une révision du budget ressortent de manière suffisamment claire et complète des considérants pour qu'il ne soit pas nécessaire de revenir sur cette question.

La réorganisation de l'Etat, sujet plus important en soi, est une demande qui requiert par contre quelques développements.

Ce problème, dont les citoyens et citoyennes ont une appréhension diffuse depuis des années et qu'ils avaient ouvertement soulevé en demandant – et en obtenant – il y a quelques années un audit de l'Etat, n'a jusqu'à maintenant jamais été attaqué sérieusement. L'audit Andersen, qui aurait dû être un point de départ, et dont un ancien conseiller d'Etat s'est ouvertement gaussé en commission, a été savamment glissé dans un tiroir et voué ainsi à un oubli quasi total. Le citoyen averti en est ainsi réduit à des indices, à des bribes de conversation avec des hauts fonctionnaires suffisamment en confiance pour reconnaître sporadiquement que des économies pourraient être réalisées en rendant l'appareil étatique plus efficace, ou encore à des expériences personnelles qui parfois le laissent pantois.

La perception du problème, problème qui est notamment illustré par le fait que le Canton de Genève présente en Suisse la plus haute proportion d'employés de l'Etat par rapport à la population, a néanmoins progressé à tel point que le Conseil d'Etat – il faut lui savoir infiniment gré de cette démarche courageuse dans l'environnement genevois – a accepté que la Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) se consacre à l'examen de « la communication entre les services de l'administration cantonale ». Ce texte, daté du 22 novembre 2002, est particulièrement édifiant. Il illustre de manière quasi tragique la déperdition d'énergie qui résulte, dans un secteur donné de l'Etat – secteur qui n'est très probablement et de loin pas le seul –, d'une organisation défectueuse et d'habitudes sclérosantes, et en fin de compte, d'un gaspillage financier insensé.

Il est par conséquent de première importance que le gouvernement se consacre à la réorganisation de l'appareil administratif de l'Etat. Dans cette optique, plusieurs idées devraient être retenues :

1. Création d'une unité chargée de la réorganisation de l'Etat et des établissements autonomes, composée de spécialistes de haut niveau, laquelle dépendrait du Conseil d'Etat in corpore.
2. Introduction du principe de la mobilité absolue du personnel de l'Etat entre les départements.
3. Diminution aussi rapide que possible, par le biais des départs naturels uniquement, du nombre des employés de l'Etat. Il ne serait pas admissible, en effet, que des employés engagés en surnombre du fait de l'impéritie des gouvernements précédents supportent les conséquences d'une politique d'amaigrissement du corps étatique qui se traduirait par la perte brutale de leur emploi.
4. Développement prononcé de la formation continue du personnel.
5. Modifications législatives des dispositions légales qui agissent comme des freins à un traitement pratique, objectif et efficace des besoins des administrés (par exemple refonte du principe du secret de fonction).
6. Développement de tous les systèmes modernes de technique administrative (ce qui se passe en partie déjà, voir le Centre des technologies de l'information) et élimination des résistances à l'introduction de ceux-ci.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir réserver un bon accueil à la présente motion.